

**Sujet :** [INTERNET] Observations / enquête publique PPRI

**De :** Oceane Pelegry <oceanepelegry@gmail.com>

**Date :** 21/12/2023 10:29

**Pour :** pref-ppricondom@gers.gouv.fr

Bonjour,

J'aimerais abriter une partie de mon potager situé en zone inondable PPRI sur la commune de Mirande avec des panneaux solaires de type tracker.

Est-ce possible?

L'espacement entre les supports des panneaux n'est pas précisé.

Cette information ne figure ni dans le règlement PPRI de Mirande, ni dans celui de Condom, l'Isle de Noé ou Castéra Verduzan actuellement en enquête publique.

De combien doit-il être?

Par avance merci.

Cordialement,

Mme Pelegry